

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315121-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 2 février 2023

Affiché le 2 février 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JANVIER 2023
SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Christian POIRET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Valérie LETARD donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Bertrand RINGOT.

OBJET : Coopération territoriale européenne : délibération portant sur l'engagement du Département du Nord dans le Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

Vu le rapport DTT/2023/35

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans le nouveau programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027, au travers des intentions de projets détaillées dans le rapport ;
 - de contribuer à mettre en œuvre ledit engagement, dans le cadre des compétences de droit commun du Département du Nord ;
 - de porter ledit engagement dans le cadre des partenariats du Département du Nord, notamment auprès de la gouvernance du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 09.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur LEPRETRE.

Madame DELRUE, ainsi que Messieurs BAUDOUX, BERNARD et MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur SIEGLER (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLE), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 11.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 23 janvier 2023

OBJET : Coopération territoriale européenne : délibération portant sur l'engagement du Département du Nord dans le Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

En Europe, un tiers de la population, soit plus de 200 millions d'Européens, vit à proximité d'une frontière¹, témoignant de l'enjeu que les territoires transfrontaliers représentent au quotidien. Département français disposant de la plus longue frontière avec la Belgique (350 km sans obstacle physique), le Nord construit depuis plus de 30 ans une coopération active avec ses territoires voisins, fort de la conviction que cette spécificité frontalière est une réelle source d'opportunités pour l'attractivité de son territoire et la qualité de vie de sa population.

Le Département du Nord s'est ainsi engagé de longue date dans les projets de coopération territoriale européenne avec les Provinces belges voisines de la Flandre Occidentale et de Hainaut. Cette coopération s'est traduite, lors du programme Interreg V 2014-2020², par une implication du Département du Nord dans 17 projets, dans des domaines aussi variés que la ruralité, la biodiversité, la mobilité douce, le tourisme, l'emploi, la santé, l'innovation sociale et l'ingénierie. 4 millions d'euros ont été engagés, dont 2,1 millions d'euros de cofinancement FEDER (soit un taux de cofinancement de 50 à 55 % selon les projets).

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges transfrontaliers entre les Régions françaises des Hauts-de-France et du Grand Est, et du côté belge, la Wallonie, la Flandre Occidentale et la Flandre Orientale, pour relever les défis communs et renforcer la cohérence des projets dans l'espace transfrontalier. Un enjeu de taille pour ces territoires qui représentent 62 000 km² et plus de 11 millions d'habitants.

1. LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN 2021-2027 : UNE OPPORTUNITÉ POUR RENFORCER LES AXES STRATÉGIQUES DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Pour la période 2021-2027, une enveloppe de 286 millions d'euros provenant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est allouée au Programme Interreg VI³ pour favoriser les échanges économiques et sociaux, améliorer la qualité de vie des citoyens et participer à la création d'emplois et de croissance. Ce programme permet notamment de mettre en commun des ressources et de partager les meilleures pratiques.

Ce programme Interreg est le 2^{ème} plus doté d'Europe, renforçant ainsi les opportunités de financement autour de cinq thématiques :

1 http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Donnees_cles.pdf

2 Programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020 a pris fin en décembre 2022. Son budget s'élevait à 170 millions d'euros

3 Le programme France Wallonie Vlaanderen a été adopté par la Commission européenne le 29 novembre 2022

- recherche et innovation des PME (26,7 % de l'enveloppe) ;
- cohésion sociale : emploi, santé, culture, tourisme, inclusion et innovation sociales (26 %) ;
- climat et environnement (25 %) ;
- gouvernance et coopération territoriale (8,2 %) ;
- mobilité (7 %).

Le taux de cofinancement européen (fonds FEDER) des projets Interreg a été renforcé puisqu'il s'élèvera à 60 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement, dont les dépenses en ingénierie de projets.

De nombreux enjeux communs au Département du Nord et à ses territoires voisins sont mis en exergue par ce nouveau programme : emploi, résilience et adaptation des territoires face au changement climatique, environnement et biodiversité, mobilité durable, culture et tourisme, cohésion sanitaire et sociale, prévention santé et innovation sociale.

Les projets transfrontaliers ont ainsi vocation à contribuer directement à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Département, notamment les délibérations concernant le retour à l'emploi de 2015, la Stratégie opérationnelle transfrontalière de 2017 et Nord Durable de 2019. Des retours potentiels sur le financement des opérations départementales sont attendus (retour à l'emploi des allocataires du RSA, services publics transfrontaliers, aménagement dans les espaces naturels, itinérance vélo, etc.).

2. LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN 2021-2027 : DES AXES DE TRAVAIL MOBILISATEURS DÉJÀ IDENTIFIÉS

Plusieurs perspectives de projets ont été identifiées à la suite de concertations internes et partenariales avec la Flandre occidentale, le Hainaut belge et les territoires limitrophes (Pas-de-Calais et Ardennes). Celles-ci ont été validées lors des Assemblées transfrontalières Nord-Flandre occidentale du 12 octobre 2022, Nord-Hainaut du 25 novembre et lors du Comité de pilotage Europe interne du Département du 1^{er} décembre 2022 :

- un engagement fort aux côtés du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et de la Région Hauts-de-France en faveur de l'emploi et de la formation ;
- une démarche territoriale coordonnée et structurante, copilotée avec la Province Flandre Occidentale et regroupant plusieurs projets opérationnels sur les Flandres transfrontalières (via un portefeuille territorial de 5 projets) ;
- trois projets où le Département prendrait un rôle moteur de « chef de file », autour des « Monts de Flandre », des « services publics transfrontaliers », ainsi que des « Espaces de loisirs *outdoor* dans le Hainaut Transfrontalier » ;
- une douzaine de projets dans lesquels le Département serait partenaire avec cofinancements.

Le budget en fonds propre nécessaire au Département pour mettre en œuvre ces projets est estimé à une dizaine de millions d'euros (investissement et fonctionnement) permettant de bénéficier d'un cofinancement du FEDER de 6 millions d'euros, soit une dépense nette pour le Département de 4 millions d'euros.

L'accompagnement technique pourrait potentiellement concerner une vingtaine d'Equivalents Temps Plein (ETP), dont seulement 7 ETP en renfort sur la période. L'Union européenne financerait 60 % de ces dépenses.

Le lancement du nouveau Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen a eu lieu le 17 novembre 2022 à Mons en Belgique. Dans le cadre du 1^{er} appel à projets du Programme, les pré-projets doivent être déposés au 15 février 2023 en vue d'une sélection à fin 2023 pour un démarrage des projets début 2024. Ensuite, les projets validés par les instances du programme Interreg feront l'objet de

délibérations opérationnelles spécifiques soumises au vote de l'Assemblée départementale dans les prochains mois.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans le nouveau programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027, au travers des intentions de projets détaillées dans le présent rapport ;
- de contribuer à mettre en œuvre ledit engagement, dans le cadre des compétences de droit commun du Département du Nord ;
- de porter ledit engagement dans le cadre des partenariats du Département du Nord, notamment auprès de la gouvernance du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

Christian POIRET
Président du Département du Nord